

# LE LANGAGE RELIGIEUX.

## POLITIQUE, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII.

Montreal, Jeudi, 28 Juin 1849.

No. 83.

### CE QUE PENSE LE PEUPLE

A l'adresse du comté de Rouville, signée par 24 personnes au nom de tous les habitants du comté, S. E. Lord Elgin a fait la réponse suivante :

Monsieur, — Je me suis empressé de mettre devant le gouverneur-général l'adresse que vous m'avez transmise de la part du comité nommé à une assemblée du comté de Rouville, laquelle contient une expression si chaleureuse des sentiments honorables que les événements récents ont excités sur tous les points du pays, surtout en ce qui touche au système de gouvernement maintenant en opération dans la colonie. En échange des témoignages de vive sympathie que renferme cette même adresse pour la personne de Son Excellence, à l'occasion des outrages auxquelles elle a été personnellement exposée, et comme motif de consolation et d'encouragement dans la juste douleur que les signataires ressentent à la vue des torts publics et permanents qui viennent d'être infligés à la province, Son Excellence me charge de rappeler au peuple canadien, que ces malheurs tout déplorable qu'ils soient, sont cependant bien au-dessous des épreuves par lesquelles ont dû passer d'autres peuples pour arriver à la pleine jouissance d'un gouvernement libre et populaire; et que nous pourrions nous estimer heureux entre tous, si nous n'avons pas à payer cet avantage plus cher encore. Mais quels que soient les décrets de la Providence à notre égard, Son Excellence me charge en outre de vous assurer, que nous pouvons compter sur elle, comme par le passé, dans nos efforts pour donner son plein et entier effet au gouvernement responsable qu'il a plu à Sa Majesté et à son gouvernement de nous octroyer.

J'ai l'honneur d'être, etc.,  
J. LESLIE, Secrétaire.

Dr. P. Davignon, M. P. P.

A l'adresse de St. Charles, comté de Richelieu, signée par 351 personnes; à celle de Ste. Victoire, seigneurie de Sorel, signée par 59 personnes; et à celle de Sorel, signée par 3 personnes au nom de tous les habitants, S. E. Lord Elgin a fait donner la réponse que voici :

Monsieur, — J'ai l'honneur d'acquiescer à la réception, avec votre lettre du 16 courant, pour être présentées au gouverneur-général. Une série de résolutions, et une adresse basée sur celles-ci, adoptées par les habitants de St. Charles, et signée par 350 personnes; aussi une pétition à Sa Majesté, contre le rappel de Lord Elgin; une série de résolutions adoptées par les habitants de la paroisse de Ste. Victoire, et une Pétition à Sa Majesté, semblable à celle ci-dessus mentionnée, signée par 596 personnes; En outre, une autre série de résolutions adoptées par les habitants de la paroisse de Sorel, approuvant l'administration de Son Excellence, avec une Pétition à Sa Majesté, semblable à deux précédentes, signée par 885 personnes. Son Excellence me charge de vous assurer qu'Elle ne voit pas de vaines paroles dans le souvenir de 1812, 13 et 14, qui est évoqué dans les pièces ci-dessus mentionnées, et qu'Elle a la ferme assurance que les Sujets Canadiens de Sa Majesté, si malheureusement les circonstances venait à l'exiger, se rappelleraient leur ancienne bravoure et loyauté, et que pas un ne reculerait devant le devoir et l'honneur.

J'ai l'honneur d'être, etc.,  
J. LESLIE, Secrétaire.

Dr. W. Nelson, M. P. P.

A l'adresse de St. Bruno, signée par M. le curé et 262 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait la réponse suivante :

Messieurs, — Le partage le regret que vous exprimez au sujet des excès qui ont été dernièrement commis dans la cité de Montréal, et je vous remercie sincèrement de la sympathie que vous témoignez pour la Commune d'Elgin dans des circonstances si pénibles et affligeantes. Soyez certains que je ne m'écarterai jamais de la voie de justice et d'impartialité que j'ai jusqu'ici suivie comme gouverneur du Canada.

ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse de Ste. Rose, signée par M. le curé et 59 autres personnes, au nom de tous les habitants, S. E. Lord Elgin a ordonné la réponse qui suit :

Monsieur, — J'ai mis devant le gouverneur-général l'adresse du comité nommé à une assemblée de la paroisse de Ste. Rose, ainsi que le procès-verbal de la dite assemblée. Son Excellence me charge de vous témoigner la vive satisfaction que lui a procurée cette adresse, où respire d'une manière toute particulière le sentiment de respect pour les autorités constituées, sans lequel la loi dont elles sont les ministres ne peut guère elle-même obtenir la vénération des peuples. Son Excellence n'a été nullement surprise de l'émotion extraordinaire qu'ont produite parmi la population Canadienne les insultes et les outrages auxquels ont été exposés non-seulement nos représentants à nous, comme vous le dites, mais même celui de Notre Auguste Souverain, que les Canadiens-Français, ajoutez-vous, ont toujours regardé comme inviolable et sacré. Son Excellence s'attendait à cela de la part d'un peuple renommé pour la douceur de ses mœurs et qui a eu mériter le nom de peuple gentilhomme.

J'ai l'honneur d'être, etc.,  
J. LESLIE, Secrétaire.

M. Charest, écuier.

A l'adresse de St. Michel d'Yamaska signée par M. le curé et 456 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre dans les termes suivants :

Monsieur le curé, — Le Gouverneur-général me charge de vous prier d'accepter pour vous et de présenter à vos paroissiens ses plus vifs et sincères remerciements de leur loyauté et flatteuse adresse dans les circonstances actuelles, où l'esprit de faction, en allumant les plus mauvais passions, est venu troubler le cours régulier et paisibles des affaires publiques. Son Excellence se flatte que les manifestati-

ons non équivoques qu'ont provoquées dans toutes les parties de la province les premières tentatives contre l'ordre constitutionnel, serviront pour longtemps de leçon aux esprits turbulents et séditieux. J'ai de plus à vous informer que Son Excellence se fera un devoir de transmettre l'adresse à Sa Majesté qui accompagnait celle à Son Excellence.

J'ai l'honneur d'être, etc.,  
J. LESLIE, Secrétaire.

Messire C. J. Lebrun, curé.

A l'adresse de Stansford et de Blanford, signée par M. le curé et 227 autres personnes, S. E. a fait répondre comme suit :

Messieurs, — Vous voudrez bien informer les habitants de la paroisse de St. Eusèbe de Stansford et de St. Louis de Blanford, que le Gouverneur-général a reçu avec plaisir et reconnaissance l'adresse qu'ils ont signée à l'occasion des événements récents, témoignant leur approbation de la conduite de Son Excellence dans le gouvernement de cette province, et leur détermination à co-opérer au maintien de l'ordre public et des droits de la législature, ainsi qu'à la protection de la personne de Son Excellence.

J'ai l'honneur d'être, etc.,  
J. LESLIE, Secrétaire.

Messieurs Gustaves Gers, et François Poisson.

A l'adresse de l'Acadie, signée au nom de tous les habitants par le Dr. Quesnel, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit :

Monsieur, — Le gouverneur-général m'a chargé de vous informer qu'il se fera un devoir de transmettre à sa destination l'adresse des habitants de l'Acadie à Sa Majesté, contre le rappel de Son Excellence. J'ai en même temps à vous présenter les remerciements de Son Excellence des expressions de sympathie et d'approbation que contient votre lettre de transmission, envers la personne de Son Excellence et son gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, etc.,  
J. LESLIE, Secrétaire.

Dr. T. Quesnel, J. P., L'Acadie.

A l'adresse de St. Nicolas, signée par 10 personnes au nom de tous les habitants, S. E. Lord Elgin a fait répondre dans les termes suivants :

Monsieur, — J'ai reçu et mis entre les mains du gouverneur-général la requête à Sa Majesté, signée par 319 habitants de votre paroisse, ainsi qu'une série de résolutions, et une adresse à Son Excellence adoptée à une assemblée des habitants de cette paroisse, que vous m'avez transmis par votre lettre du 13 courant. Son Excellence se fera un devoir de transmettre la première à sa destination, et elle m'a chargé de vous prier de remercier les habitants de St. Nicolas des sentiments de loyauté envers Notre Gracieuse Souveraine, d'attachement envers la mère-patrie, et d'amour pour l'ordre public et le gouvernement constitutionnel ainsi que pour les témoignages de sympathie pour la personne de Son Excellence et d'approbation de son gouvernement qu'entretenaient les résolutions ci-dessus et l'adresse à laquelle elles ont servi de base.

J'ai l'honneur d'être, etc.,  
J. LESLIE, Secrétaire.

Major M. Scott, etc.

A l'adresse de Beauport, signée par M. le curé et 1810 autres personnes, S. E. Lord Elgin a ordonné de répondre de la manière suivante :

Monsieur le curé, — Le gouverneur-général a reçu avec une vive satisfaction l'adresse que vous et vos paroissiens lui avez présentée, dans la crise actuelle. Son Excellence remarque avec plaisir que vous répandez tout sentiment de haine nationale, proclamant et appelant l'union et la fraternité entre toutes les origines. Les nationalités diverses qui passent sur notre globe sont des faits providentiels que les hommes doivent respecter, et lorsqu'il s'en rencontre plusieurs sur un même sol, on doit laisser l'œuvre de la fusion désirable entre elles aux mains du grand Ministre d'en haut, le temps si l'on veut épargner à son pays les dissensions intestines, et par suite, l'affaiblissement à la ruine même de la société; et cette fusion même s'opérera plus sûrement et plus promptement à la chaleur des sentiments affectueux que sous l'action irritante et provocatrice des sentiments haineux.

J'ai l'honneur d'être, etc.,  
J. LESLIE, Secrétaire.

Messire L. T. Bernard, prêtre.

A l'adresse de St. Antoine de Tilly, signée par M. le curé et 422 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait donner la réponse que voici :

Monsieur le curé, — Vous voudrez bien agréer pour vous et vos paroissiens les plus sincères remerciements du gouverneur-général pour l'adresse loyale et affectueuse que vous lui avez fait présenter dans les circonstances déplorable qui agitent si profondément la population morale de ce pays. Les excès récents, en provoquant une expression d'opinion publique si énergique et si universelle, ont au moins pour compensation de faire sentir aux factieux et aux mécontents, que ce ne sera pas impunément qu'ils oseraient s'attaquer à l'ordre politique existant, ou renouveler les scènes qui viennent de ternir l'éclat de la Capitale des Canadiens.

J'ai l'honneur d'être, etc.,  
J. LESLIE, Secrétaire.

A l'adresse de la Pointe aux Trembles de Neuville, signée par M. le curé et 491 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre ainsi qu'il suit :

Monsieur, — J'ai mis devant le gouverneur-général l'adresse à Sa Majesté ainsi que celle à Son Excellence, et le procès-verbal de l'assemblée de la paroisse de St. Simon à l'occasion des événements récents. Veuillez assurer aux habitants de St. Simon que c'est pour Son Excellence un sujet de vive satisfaction que d'apprendre qu'elle a su ren-

dre chers au peuple canadien les liens qui l'unissent à l'Empire Britannique, et qu'elles les prie d'accepter l'expression de sa reconnaissance en échange de celle qu'ils lui témoignent pour sa conduite dans l'administration du gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, etc.,  
J. LESLIE, Secrétaire.

Dr. J. C. Taché, M. P. P.

### LES CLUBS.

Notre dessein n'est pas de démontrer que les clubs troublent la "sécurité publique;" car c'est un fait patent et dont tout le monde, y compris les clubistes, est profondément convaincu. Ce que nous nous proposons, c'est de rechercher pourquoi ces associations sont contraires à la "sécurité publique," et s'il n'est pas dans leur nature même de constituer un danger permanent pour la tranquillité du pays et la souveraineté nationale.

Chez un peuple civilisé, le plus grand nombre des citoyens éprouve toujours le besoin de l'ordre, de la justice, de la concorde, et de l'observation des lois. On peut donc prédire que le suffrage universel qui forme la base de la constitution donnera des résultats et sages et pacifiques, s'il n'est pas faussé par la violence, la crainte ou l'excitation des mauvaises passions. L'élection du 10 décembre est à cet égard un gage rassurant pour l'avenir. Par la même raison, les pouvoirs issus de ce suffrage suivront une marche conforme aux véritables intérêts et à l'honneur du pays s'ils jouissent d'une liberté complète d'action.

Cependant il y a en France, comme dans tout le reste de l'Europe, un certain nombre d'ambitieux, d'utopistes, d'hommes avides, en un mot, de perturbateurs de toute espèce, qui poussent sans cesse au désordre afin qu'ils puissent réaliser leurs espérances de domination en tentant d'imposer leurs systèmes par la force. Les ennemis du repos public sont en minorité; mais ils savent par expérience qu'une minorité audacieuse, active, violente, disciplinée et unie, peut quelquefois dominer une majorité inerte, imprévoyante et manquant de direction et d'ensemble.

Maintenant, quel est le moyen pratique par lequel cette minorité se flatte d'obtenir un tel ascendant? Ce sont les clubs.

Dans les clubs, on se concertent, on s'anime mutuellement, on volcanise les imaginations, on excite les passions haineuses, on entraîne les gens indécis, et on calme par des sophismes les scrupules des âmes naturellement honnêtes. Les clubs sont des officines dans lesquelles se préparent les émeutes. En outre, la crainte qu'ils inspirent exerce sur la population une pression qui l'empêche souvent de suivre dans les élections son impulsion naturelle; et cette pression peut, dans certaines circonstances, étendre son influence même sur l'autorité législative et l'autorité exécutive.

Le pouvoir des clubs est un pouvoir usurpateur; car il se pose en rival de tous les pouvoirs légitimes et réguliers. Les citoyens paisibles veulent voter avec indépendance et "sécurité;" mais les clubs entendent au contraire leur droit de choix. De ces clubs de la démagogie partent des menaces contre les électeurs qui n'obéissent pas à leurs injonctions. Des clubistes affrontent à la liberté électorale et à la souveraineté du peuple, en arrachant de force les bulletins comme ils l'ont fait à Rouen, et même en détruisant les scrutins comme ils l'ont fait à Limoges.

A chaque moment de crise, la garde nationale et l'armée sont à leur porte pour le maintien de la tranquillité publique et la défense de l'autorité légale. Eh bien! que voit-on en face d'elle? Les clubistes descendent dans la rue, tantôt pour les braver et les fatiguer, tantôt pour les combattre, tantôt pour essayer de les séduire.

Le pouvoir législatif à sa tribune; mais les clubs ont aussi la leur. Celle-ci devance toujours l'autre. Les questions d'ordre du jour y sont discutées et résolues avant de l'avoir été à l'Assemblée nationale. Elles le sont d'une manière passionnée et séditieuse; et quand les clubs se croient assez forts pour imposer leurs volontés à l'autorité législative, ils ne manquent jamais de l'entreprendre. Si cette autorité fléchit, elle n'est plus que le honteux bureau d'enregistrement des décisions des clubs; c'est là le 31 mai 1793. Si elle résiste énergiquement, on tente de la dissoudre; c'est là le 15 mai 1848. Les clubistes préparent cette journée dès l'époque des élections de la garde nationale de Paris, lorsqu'ils posent aux candidats cette question: "Si l'Assemblée, issue de suffrage universel, n'adopte pas telle résolution, ne marcherez-vous pas contre elle? En présence des clubs le pouvoir législatif n'a jouté donc pas de sa liberté et de la "sécurité qui lui sont nécessaires."

Le pouvoir exécutif à ses agents administratifs, et il dispose de la force publique; mais les clubs ont à lui disposer une organisation et une force redoutables. N'avons-nous pas vu la sédition centralisée au moyen du "club des clubs"? N'avons-nous pas été témoins de l'œuvre dans le département d'émisaires des clubs de Paris, qui la minorité du gouvernement provisoire ne craignait pas de salarier sur les fonds du trésor public? Ne sont-ce pas les clubs qui ont dirigé contre ce même gouvernement provisoire les attentats du 17 mars et du 16 avril? Ne sont-ce pas eux qui, en juin, ont organisé la guerre civile? Ils avaient à cette époque pour armée les "ateliers nationaux," que certains hommes, alors puissants, s'étaient vantés d'avoir formés, pour "peser sur l'Assemblée nationale," toujours dans ce coupable système de soumettre la majorité à la pression et à une minorité violente. Maintenant, ils espèrent retrouver et réunir au besoin ces éléments de révolte qui, selon eux ne sont que dispersés.

Qu'est-ce donc que les clubs, si ce n'est un "contre-gouvernement"? Le gouvernement vrai et légal est l'expression de la volonté de la majorité des citoyens; et le contre-gouvernement qui réside dans les clubs est une machine toujours dressée et toujours prête à fonctionner pour détruire le gouvernement vrai et légal. De même qu'avec des armes perfectionnées et des manœuvres habiles, une petite armée peut quelque fois vaincre une armée nombreuse, de même la minorité qui se

centralise dans les clubs se flatte de subjuguier la majorité. Le secret du parti qui organise les clubs est échappé de l'un des condamnés de Bourges: "Nous ne reconnaissons pas la souveraineté de la majorité, mais la "souveraineté du but." Voilà la maxime des utopistes qui menacent la société et la tiennent en échec depuis plus d'un an; et le procédé politique employé pour mettre cette maxime en pratique, ce sont les clubs. Comment donc, peut-on nier que les clubs constituent une tentative permanente d'usurpation de la souveraineté nationale, et qu'il soit dans leur nature de porter une atteinte constante à la sécurité publique?"

Cependant les clubistes ne prononcent pas toujours des paroles aussi franches que celles que nous venons de citer. Quoique leur organisation ait précisément pour objet de dominer la majorité, c'est-à-dire le peuple (car où le peuple se personnifie-t-il, si ce n'est dans les votes de la majorité?); néanmoins, par une hypocrisie de langage, aujourd'hui bien connue, ils ne craignent pas de se qualifier eux-mêmes de peuple. Ainsi, les factieux ont-ils résolu de faire ce qu'on appelle une "manifestation"? On les voit descendre dans la rue avec des mains blanches et une blouse blanche, costumes admis pour de telles expéditions; autour d'eux viennent se grouper des curieux, de désœuvrés, des gens turbulents et des malfaiteurs; puis, cette foule se met en marche; et au moment même où elle transgresse les lois et cherche à violenter les autorités constituées, elle ose s'intituler le peuple... "Laissez le peuple," crient-ils aux gardes nationaux et aux soldats. "Le peuple," exige qu'on prenne telle mesure, qu'on lui donne telle satisfaction..." comme si quelques centaines d'énigmatiques, entourés d'une foule désordonnée, étaient les organes du peuple français!

Sous la vieille monarchie, il y avait une exclamation proverbiale: *Ah! si le roi savait!* Maintenant que la souveraineté réside dans le peuple entier, ne nous est-il pas permis de nous écrier: *Ah! si le peuple savait!* Qui s'il savait comment on profane son nom et comment on cherche, tantôt à le tromper, tantôt à l'asservir! Si l'on connaissait les vrais auteurs de ses maux! Si l'on pouvait discerner ses vrais amis de ses flatteurs! Si l'on voyait clairement que la liberté est inséparable de l'ordre, la fraternité du christianisme, l'égalité de l'observation exacte de nos lois, qui sont les mêmes pour tous! Si l'on sentait pleinement l'insolence avec laquelle on porte atteinte à ses droits, quand on veut, par la violence, mettre obstacle à l'exercice de sa souveraineté! Si le peuple comprenait toutes ces choses!... Mais ajoutons que, sur ce point, nous n'en sommes pas réduits à des vœux stériles, que chaque jour le peuple s'éclaire, que les illusions dont on l'avait entouré disparaissent, et que les clubistes lui apparaissent de plus en plus sous leur véritable aspect, c'est-à-dire comme les ennemis de la prospérité publique.

Pendant ceux-ci ne perdent pas courage. Ils conservent leur organisation et attendent un de ces événements imprévus à la faveur desquels une infime minorité peut, par surprise, s'emparer du pouvoir en faisant de l'agitation sous quelque faux prétexte, et en ne disant son mot (comme on l'a expliqué devant la Haute-Cour qu'après que le tour est joué).

S'il plaisait à des individus de s'organiser en corps militaire, en dehors de la garde nationale et de l'armée le souffrirait-on? La négative est manifeste. Tolérerait-on du moins qu'ils formassent les cadres d'un corps militaire? Pas d'avantage. L'usurpation de la souveraineté publique serait manifeste. Hé bien, qu'est-ce que les clubs, si ce n'est les cadres des émeutes? Personne ne peut contester qu'ils aient ce caractère; et nous ajoutons qu'il ne saurait en être autrement.

L'honorable M. Coquerel, rapporteur de la loi du 28 juillet 1838, admettait qu'il y avait de bons et de mauvais clubs... "Un bon club, disait-il, est une simple conférence; un mauvais est une parodie d'abord, et ensuite une usurpation de gouvernement."

Nous avonons que nous ne partageons pas l'illusion respectable qui existait alors dans l'esprit de M. Coquerel, et que, probablement, il n'a pas conservée. Un bon club nous paraît un être de raison; nous croyons qu'il ne peut y en avoir de tel, et que, si quelques âmes caillonnées essayaient d'en fonder un, il resterait complètement désert. Un club (en prenant ce mot dans son acception la plus ordinaire) est une réunion dans laquelle on discute les questions brûlantes de la politique du jour. Quels sont les hommes qui peuvent avoir intérêt à organiser ces sortes de réunions? Sont-ce les partisans du pouvoir existant? Evidemment non; loin de chercher à agiter les esprits, ils ne songent qu'à les tenir dans le calme le plus profond pour ne rien déranger à la situation existante. Sont-ce du moins les hommes qui appartiennent à l'opposition légale et constitutionnelle, c'est-à-dire ceux qui n'aspirent qu'à un changement de système ou de ministère, sans rêver un bouleversement politique ou social? Pas d'avantage. Ces hommes cherchent à faire du prosélytisme par une discussion pacifique; les moyens, à leur usage, sont donc la tribune nationale et la presse. Ils se gardent de recourir aux clubs qui alarmeraient et indisposeraient contre eux les citoyens paisibles parmi lesquels ils désirent faire des recrues. A qui donc les clubs peuvent-ils servir de point d'appui? Uniquement aux factieux qui se proposent soit de renverser par une révolte à main armée le gouvernement existant, soit d'exercer par l'intimidation une influence illégale sur les électeurs ou sur les pouvoirs constitués. Il ne peut exister de clubs que dans ces sens, parce qu'ils n'ont d'objets que comme foyers de sédition. Des clubs précèdent à la fois par la délibération et l'action. Ils renferment dans leur sein des orateurs pour proposer et appuyer des motions incendiaires, et des hommes d'exécution pour les imposer par la force ou la crainte. Les clubs sont donc d'excellents instruments de destruction; et ils ne peuvent être autre chose. Si l'on connaissait exactement le personnel des